

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 MARS 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	19
De votants	23

OBJET
N° 2023-3-9

Rémunération personnel encadrement
et service du Centre de Loisirs

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Christian LENOBLE, Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-LENOBLE-PESCE-
Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI- SAUVLET-Mmes
RIQUET -LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-
THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-
Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

Mme HENRY ayant donné pouvoir à M.PERREY
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme
RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.BASSO
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à rémunérer le personnel d'encadrement du Centre de Loisirs de LEXY, à compter du 10 Juillet 2023, suivant les barèmes ci-dessous :

*animateur BAFA	60.00 € bruts / jour
*animateur base	55.00 € bruts / jour
*animateur sans stage	45.00 € bruts / jour

Un complément sera versé aux animateurs chargés de la garderie avant ou après le Centre de Loisirs :

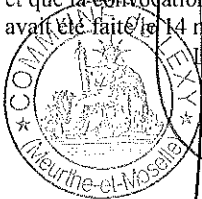
- Matin : 4.50 € bruts / jour
- Soir : 4.50 € bruts / jour

AUTORISE le Maire à rémunérer, en fonction du nombre d'heures réellement effectuées, le personnel de service (non-communal et saisonnier) employé pour les repas et l'entretien des locaux, à hauteur du SMIC horaire en vigueur (soit actuellement 11.27 € / heure) et précise que ce taux horaire évoluera selon la réglementation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 29 mars 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 14 mars 2023.



Le Maire,